

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 1^{er} Septembre

La santé de nos soldats

Quand des populations, même lointaines, sont frappées par un fléau soudain, incendie, inondation ou cyclone, un cri d'effroi et d'horreur s'élève à travers le monde ; la charité publique s'émeut, les souscriptions s'organisent et tous ceux qui ont au cœur quelque sentiment de pitié ou de solidarité humaine, se font un devoir d'y prendre part.

C'est fort bien, mais faudrait-il pour cela, — nous ne dirons pas oublier, ils se chargent de se rappeler à la mémoire des hommes — mais négliger et laisser s'aggraver sans cesse d'autres maux qui ne sont pas seulement, comme ceux que nous citons tout à l'heure des faits inattendus et frappant de terreur les imaginations, mais des maux latents, périodiques, permanents parfois, et faisant par leur nature même, sûrement et promptement un nombre effrayant de victimes ?

Comment, à la vue de ce spectacle, ne se produirait-il pas un mouvement d'opinion des plus accentués pour obtenir des pouvoirs publics une prompte satisfaction ?

Il s'agit de nos fils, de nos frères, de nos amis, appelés chaque jour sous les drapeaux, par suite des obligations militaires qui, depuis plus de vingt ans, ont pris un caractère obligatoire et général.

Certes, s'il est un sentiment qu'il faut regretter de voir se développer chez un peuple, c'est la mort. Savoir, sinon allègrement, du moins courageusement, faire le sacrifice de sa vie, lorsque le devoir ou les circonstances l'exigent, pour défendre sa patrie ou pour tenter de sauver l'existence compromise de ses concitoyens, il n'y a rien de plus noble, rien de plus beau.

Dans un temps où fleurit un peu trop, il est bien permis de le dire, l'égoïsme, « le chacun pour soi », combien serait-il néces-

saire de réagir contre la marche croissante d'un sentiment aussi délétère !

Mais autant il est désirable d'apprendre aux jeunes gens, suivant une vieille expression, à ne pas craindre pour leur peau, s'il s'agit d'un devoir à remplir, autant il est coupable de les exposer à une mort d'autant plus triste qu'elle constitue de la part de ceux qui en portent la responsabilité un sacrifice inutile et coupable.

Chaque année, dans nos villes, dans nos campagnes, il y a des mères, des familles en larmes. En quelques jours, en quelques heures, un jeune homme, plein de vie, de force, de santé, qu'on avait mis vingt ans à élever au prix de tous les soins et de toutes les peines, vient de succomber, ne laissant que le deuil et le regret de toutes les espérances qu'on avait mises en lui et que, tout à l'heure, il allait commencer, et pour la société, et pour les siens, et pour lui-même, à justifier et à réaliser.

A tout instant, nous voyons se répéter dans les journaux, avec une révoltante banalité, un fait divers ainsi conçu : « L'épidémie de fièvre typhoïde à la caserne de X... », a été occasionnée par l'eau d'un puits. Sur ce puits passe un égoût d'où proviennent des infiltrations. De plus, des eaux provenant du nettoyage des fosses d'aisance tombent parfois dans un puits dont l'eau est bue par nos soldats. »

Et c'est tout. Et des centaines de malades encombrant les casernes et les hôpitaux. Les généraux en chef, les généraux, les colonels, se déplacent pour se rendre compte de la gravité du mal dont ils ne peuvent qu'avec une impuissante tristesse constater l'étendue et le caractère !...

L'épidémie prend fin, et l'année suivante, dans ces mêmes casernes malsaines ou infectées, la fièvre typhoïde, recommençant son œuvre, envoie d'autres jeunes gens robustes et pleins de vie, rejoindre au cimetière ceux qui les y ont précédés.

En reproduisant ce triste tableau, tracé par la réalité elle-même, nous n'avons au-

cunement l'intention d'incriminer le ministère de la guerre.

Les ministres qui s'y sont succédé — et M. de Freycinet entre tous — se sont préoccupés d'améliorer la situation sur laquelle l'épidémie annuelle de fièvre typhoïde — qui toujours ici ou là, éclate pour la même cause dans nos casernes — vient de ramener si tristement notre attention.

Ce que nous demandons avec instance, au nom des familles et au nom des armées, c'est qu'on n'attende plus, pour faire partout où ils ont été reconnus nécessaires et urgents, des travaux qui sont en suspens depuis des années ; c'est que les chefs de corps, les médecins et municipalités, trop souvent indolents, exercent enfin sur ce point toute leur vigilance et que nous n'ayons pas à refaire, l'an prochain, cet article consacré tant de fois, hélas ! à cette partie si importante de la jeunesse française enlevée à la fleur de l'âge par un terrible fléau.

Encore une fois, c'est peu de chose que quelques millions de francs en comparaison de ces jeunes et précieuses existences.

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

Le Président aux Manœuvres

On sait que le Président de la République partira le 19 septembre pour Châteaudun, où il passera, le lendemain matin, la revue des 4^e et 11^e corps d'armée qui lui seront présentés par le général de Galliffet.

M. Casimir-Périer, qui, en sa double qualité de chef suprême des armées de terre et de mer et de capitaine de l'armée territoriale, s'intéresse vivement aux choses de l'armée, a résolu d'assister également aux manœuvres de forteresse qui vont commencer mercredi prochain dans le secteur de Vaujours.

Cette visite présidentielle aura lieu dans la matinée du 18 septembre. Le Président de la République assistera ce jour-là non plus à une banale revue, mais à l'une des opérations les plus intéressantes du siège régulier du fort de Vaujours.

— Eh ! si pendant le mois que je vous demande, il survenait quelquel incident nouveau, si un danger nous menaçait, mon père ou moi, je vous promets de chercher près de vous l'appui qui nous serait nécessaire. Cela vous suffit-il ?

— Je suis bien obligé de m'en contenter.

— Maintenant, une dernière grâce ?

— Laquelle ?

— Vous êtes bien sûr, n'est-il pas vrai, que je n'ai contre Mme de Kéralain aucune intention coupable, que je ne veux exercer sur elle aucune tentative inavouable ? Vous en êtes persuadé, n'est-ce pas ?

— Vous, Cécile, coupable d'une mauvaise action ! Ce ne serait pas vraisemblable.

— Alors, promettez-moi de ne pas dire à Mme de Kéralain que vous me connaissez, que vous connaissez mon père.

Henry regarda longuement Cécile, comme s'il voulait lire dans sa pensée. Elle soutint son regard sans se troubler.

— Je le jure, dit-il lentement.

— Merci ! Et elle lui tendit la main avec un vif sentiment de reconnaissance.

Cécile le fit entrer avec elle au salon, où ils causèrent pendant de longues heures.

Henry raconta à Cécile son retour à la villa, son séjour à Naples et sa course à travers l'Italie. Il lui parla de son voyage à Vienne, de la douleur qu'il avait ressentie quand il s'était aperçu de l'erreur qu'il avait commise et du découragement qu'il avait éprouvé à la suite de ses mésaventures.

— Mme de Kéralain est fort de mes amies, ajouta-t-il, et je venais près d'elle reprendre cou-

Le général Dodds

Au cercle militaire a eu lieu la remise au général Dodds de l'épée d'honneur que lui offre la Société africaine. On sait qu'une souscription avait été ouverte à cet effet, lors du premier retour du Dahomey du général ; mais il ne fut pas alors autorisé à accepter ce témoignage de l'admiration de ses concitoyens. Le ministre actuel s'est montré d'un esprit plus large que ses devanciers.

L'épée, sur laquelle figure cette inscription : « A Dodds et à ses soldats, les Français reconnaissants, 1892 », a été remise au général par M. le contrôleur général maritime.

Le général a remercié, en termes émus, les délégués de la Société africaine.

Les projets financiers de M. Poincaré

Les journaux s'occupent beaucoup du discours de M. Poincaré. Le *Temps* trouve un peu vagues les déclarations que le ministre a cru devoir présenter sur le remaniement de l'impôt.

« S'il a parlé en termes assez précis des taxes successorales, il a, au contraire, laissé dans une ombre voulue les moyens par lesquels il se propose « d'atteindre plus directement le capital et les revenus. »

Il va de soi que les Chambres doivent être saisies, avant le public, des propositions fermes que le gouvernement élabore en ces matières. Mais le public, qui est quelque peu intéressé, ne saurait écouter des mots comme ceux-ci sans dresser l'oreille. On se demandera donc très prochainement, ce que M. Poincaré a voulu dire en parlant du « capital » ; car pour les revenus, nul n'ignore qu'une commission extra-parlementaire fonctionne, dont la tâche est de rechercher les formes de revenus qui, échappant jusqu'ici à l'impôt, pourraient être frappées à leur tour.

Il y aurait eu, nous le reconnaissons, péril à trop parler ; mais peut-être la réserve extrême n'est-elle pas non plus sans inconvénient, puisqu'elle a pour effet inévitable de faire, comme on dit, trotter les imaginations.

M. Poincaré s'efforcera sans doute de les calmer en répondant que si l'on se reporte à ses déclarations antérieures, soit devant la Chambre, soit devant la commission du budget, on constatera que les droits de succession constituent à ses yeux un impôt déjà existant sur le capital, et de même l'impôt foncier sur les terrains à bâtir, les parcs et propriétés d'agrément.

Il est très probable que M. Poincaré n'a pas voulu dire autre chose à Stenay, et cette chose même prêterait à discussion ; mais il n'est pas sûr que la formule concise dont il s'est servi ne sera pas autrement interprétée. »

raga et demander conseil. Il m'en coûte, Cécile, de garder le silence vis-à-vis d'une personne que je regarde comme une sœur aînée.

— Regrettez-vous déjà la promesse que vous venez de me faire ?

— Non ; car vous ne pouvez rien demander que de juste et d'honorable.

— M rci ! vous me jugez comme je le mérite.

— Je le sais, ce qui ne m'empêche pas de regretter les avis de Mme de Kéralain.

— Vous avez foi en sa sagacité ?

— Personne n'a plus qu'elle le jugement droit et perspicace. Mais j'y songe, vous y réfléchirez. Mme de Kéralain est aussi loyale, aussi généreuse qu'elle est intelligente. Si vous pouviez lui confier les difficultés avec lesquelles votre père est aux prises, je suis sûr qu'elle vous donnerait des conseils salutaires.

— J'y ai déjà songé, mais le moment favorable n'est peut-être pas encore venu. Comme vous, plus que vous, j'aime Mme de Kéralain et vous pouvez être assuré que, vis-à-vis d'elle, je ne garderai pas mon secret une heure de plus qu'il ne sera nécessaire.

— Vous avez grandement raison.

Comme à la villa, Henry se livra avec Cécile aux projets d'avenir : il ne pouvait venir à la pensée de ces deux enfants que les obstacles dont ils étaient environnés résisteraient à leurs efforts.

Cependant, l'après-midi s'avavançait, la nuit allait bientôt venir, il fallut qu'Henry se décidât à prendre congé. Il se leva et se rassit vingt fois. Il prit enfin son parti et se dirigea vers la porte

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 17

LE

CRIME DE KÉRALAIN

Par la COMTESSE DE BEAUREPAIRE

XVIII

— Si je savais... quoi ? Il y a un moyen que je sache ce qui vous trouble, c'est de me le confier ?

— Le puis-je ?

— Vous savez, mon amie, que, malgré l'aveu que m'a fait votre père d'un secret qui pesait sur sa tête, je suis resté convaincu de la parfaite honnêteté de sa vie toute entière. Je viens de parcourir à votre recherche, presque toute l'Europe. Je vous retrouve ici. N'avez-vous pas un mot de bienvenue à mon adresse ? On dirait que vous m'en voulez de vous avoir enfin retrouvée.

Cécile ne pouvait lui avouer combien il disait vrai.

— Quelle idée ! se contenta-t-elle de répondre.

— Idée qui ne paraît que trop justifiée.

— Vous savez, Henry, que je n'ai qu'un désir... réaliser vos espérances et les miennes, mais...

— Mais, ce secret terrible ! cet obstacle qui se dresse entre nous. C'est ce que vous voulez dire ? Ah ! Cécile, n'avez-vous pas confiance en moi ?

— Il le faudra bien ! Mais donnez-moi le temps de m'y résoudre. Il y a des choses pénibles à avouer. Je sais aujourd'hui quel est l'événement qui a brisé la vie de mon père. Noble victime d'une injustice et d'une iniquité odieuses, il a souffert tout ce qu'il est donné à l'homme de souffrir. J'avais juré de ne vous revoir qu'après que mon père aurait pu rentrer en possession de ses droits, aurait pu confondre les ennemis qui l'ont poursuivi sans relâche. La Providence en a décidé autrement. Peut-être vous a-t-elle destinée à aider mon père dans la tâche que lui impose le soin de mon bonheur... et de celui d'autres personnes encore... J'y réfléchirai.

— Vous ne doutez pas de mon ardeur à vous servir.

— Non ! mais...

— Mais quoi ?

— Je sais que mon père est de tout point digne de s'allier avec vous ; si j'avais pu venir à vous et vous dire la vérité, j'aurais été sincèrement heureux ; accordez-moi un mois.

— Pourquoi voulez-vous me priver de la joie de travailler pour vous ?

— Ce sera peut-être une rude épreuve que celle à laquelle je devrai vous soumettre ; laissez-moi en retarder l'époque.

— C'est mal de ne pas compter davantage sur le dévouement d'un ami.

— Vous avez confiance en moi, dites-vous.

— Une confiance entière, absolue !

Conseiller de préfecture accusé d'anarchie

Paris, 30 août, soir.
Certains journaux de Paris publient les lignes suivantes :

Rodez, 30 août, soir
On s'entretient beaucoup d'une mystérieuse histoire. Voici les faits :

« Un conseiller de préfecture de notre ville aurait été arrêté comme anarchiste dans un voyage qu'il avait entrepris pour aller rendre hommage au chef du cabinet.

» Ce fonctionnaire aurait passé quatre jours en prison, affirment les feuilles locales, encore qu'il se fut réclamé de la préfecture et du parquet de l'Aveyron.

» Pour ceux qui connaissent la situation, le fait n'est pas du tout invraisemblable quoiqu'il le paraisse à première vue. On attend, avec une certaine curiosité, les explications des autorités. »

La maladie du comte de Paris

Londres, 30 août.
Les dernières nouvelles du comte de Paris sont de plus en plus graves, la faiblesse du malade est extrême. Les ducs de Nemours et de Chartres sont arrivés à Stowe-House.

Buckingham, 30 août.
L'état du comte de Paris est le même qu'hier et la faiblesse est toujours grande, résultant de l'impossibilité où se trouve le malade, en raison de l'affection dont il souffre, de prendre des aliments.

A la suite de l'opération que lui avait fait subir, il y a quelque temps, le docteur Guyon, M. le comte de Paris, faisant preuve d'une grande énergie, a continué à s'asseoir, chaque jour, à la table de famille, mais il ne pouvait manger.

Il n'est pas difficile de comprendre quelle déperdition de forces devait résulter d'un pareil régime.

Les docteurs Récamier, de Paris, et George Death, de Huntington, ont enfin obtenu de M. le comte de Paris qu'il consentit à combattre, par un repos absolu, une faiblesse toujours croissante, et le malade, suivant leurs conseils et cédant aux sollicitations de sa famille, a consenti à rester couché lundi.

M. le comte de Paris a auprès de lui tous ses enfants ; la reine de Portugal, dont la visite lui a été particulièrement agréable, a retardé son départ pour Lisbonne.

Le duc de Nemours est arrivé aujourd'hui ; on attend le prince de Joinville et le duc d'Aumale qui voyagent en ce moment hors de France. Quant à Mme la comtesse de Paris, est-il besoin de dire qu'admirable de courage et de dévouement elle veille nuit et jour le malade sans s'accorder le moindre repos ?

Mgr d'Hulst, député du Finistère, est arrivé ce soir à Stowe-House, ce qui n'est pas, il faut le dire, un voyage facile à accomplir. Quand on a pris à Londres le chemin de fer à Euston-Station, il faut changer deux fois de train : d'abord à Blestchly, puis à Vernerey avant d'arriver à Buckingham.

L'hôtel le plus rapproché de Stowe-House est le White-Hart-Hotel. Quant à la résidence même de M. le comte de Paris, située à vingt minutes environ de Buckingham, elle se trouve au milieu d'un parc splendide dont le gardien interdit rigoureusement l'accès à quiconque n'est pas porteur d'un laissez-passer signé du secrétaire de service, c'est-à-dire, en ce moment, de M. Arthur Vitet.

Paris, 30 août.

La santé du comte de Paris ne s'améliore pas. Sa faiblesse est aujourd'hui extrême, il ne peut garder aucune nourriture.

Le prince est atteint d'un cancer à l'estomac, mais on lui dissimule son état, connu de ses médecins depuis deux mois.

Londres, 31 août.

Des nouveaux renseignements de Stowe-House confirment que le comte de Paris a passé une nuit assez bonne ; mais sa faiblesse était extrême dans la matinée.

Les docteurs Death, Palmer et Récamier, ne quittent pas le chevet du malade.

Calais, 31 août.

Le duc d'Aumale, arrivé cette nuit de Bruxelles, a couché à Calais. Il partira à midi et demi pour Londres et Stowe-House.

Au Maroc

Madrid, 31 août.

Une lettre du sultan du Maroc à Alphonse XIII dit en substance qu'il vient de se produire un incident qui pourrait soulever les difficultés.

L'Angleterre ayant commissionné un sujet britannique, résidant à Fez, pour remplir les fonctions consulaires, la France, trompée par les apparences, a cru qu'il s'agissait de la nomination d'un véritable consul.

Elle se hâta de suivre cet exemple, et nomma un consul effectif à Fez.

Ce fait pouvant servir de précédent aux autres nations, qui chercheraient à avoir aussi leurs consuls, le sultan prévient le gouvernement espagnol qu'à la suite de la nomination du Consul français, le peuple marocain accuse le Sultan de rompre avec les traditions séculaires qui ne permettent la présence des consuls étrangers que dans une ville du littoral.

Le Sultan demande par conséquent à l'Espagne qu'elle n'envoie pas de consul à Fez et qu'elle emploie même ses bons offices auprès de la France et de l'Angleterre pour les amener à retirer leurs consuls.

Le Sultan met en avant les difficultés intérieures et la présence à Fez des Arabes du désert et des Kabyles de la montagne pour convaincre l'Europe que l'envoi de consuls à Fez est inopportun.

La guerre entre la Chine et le Japon

Shanghai, 31 août.

Une dépêche de Chefoo signale une nouvelle attaque des Japonais contre Port-Arthur.

La canonnière anglaise *Redpote* a reçu hier soir l'ordre de se rendre dans cette place.

Des jonques venant de Newchwang ont rencontré un grand nombre de cadavres de soldats japonais, près de l'embouchure de Ta-Tong. Cette particularité est considérée comme la confirmation de la défaite des Japonais sur le bord de ce fleuve.

Les sous étrangers

Paris, 30 août.

On annonce que le gouvernement s'est préoccupé de l'invasion de sous étrangers dans les grands centres et les principaux postes et que des mesures seraient prises contre des spéculateurs qui se livrent à l'importation de la monnaie de billon étrangère.

Expulsion d'un russe

Carmaux (Tarn), 30 août, soir.

Le préfet du Tarn vient de prendre un ar-

rêté d'expulsion contre M. Basile de Kazine, pianiste de l'Acazar, sujet russe.

Les motifs de cette expulsion sont indiqués ainsi dans l'arrêté d'expulsion :

» Considérant que la présence de l'étranger sus-désigné sur le territoire français est de nature à compromettre la sûreté publique. »

Une victime d'Emile Henry

L'Agence Havas communique à la presse la note suivante :

Plusieurs journaux se sont émus de la situation du garçon de café Maurice, blessé en essayant d'arrêter Emile Henry.

M. Maurice a reçu du ministère de l'intérieur, sur les fonds de secours, une somme de six à sept cents francs.

Il y a lieu de remarquer, en effet, qu'aucun crédit spécial n'a été voté par les Chambres à cet effet. D'autre part, nous apprenons que M. Maurice va être pourvu à brève échéance, soit d'un bureau de tabac, soit d'une recette buraliste.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Ecole de médecine navale

Nous sommes heureux de signaler dans la liste des candidats à l'école principale de médecine navale de Bordeaux, reconnus admissibles aux épreuves orales à la suite des examens écrits, M. Eugène Dardegne, fils du directeur des postes et télégraphes de notre département.

Tous nos vœux pour l'admission définitive.

Postes et Télégraphes

M. Vitrac, receveur des postes et télégraphes à Lacroquière, est nommé en la même qualité à Brassac (Tarn).

Mme Muret, née Nadal, est nommée receveuse à Dégagnac, en remplacement de Mlle Penne, appelée dans la Gironde.

Par arrêté de M. le préfet de Seine-et-Oise, en date du 25 août, M. Jean Salvat, demeurant à Gourdon, a été nommé facteur à la résidence de Longjumeau, arrondissement de Corbeil (Seine-et-Oise).

La fête de nuit

De surprise en surprise !

Outre le concert musical, outre le départ de l'immense ballon, une brillante retraite aux flambeaux, organisée par notre nouvelle société, *L'Avenir cadurcien*, partira, à 8 heures du soir, de la place Thiers, se rendant aux Allées Fénelon.

Décidément, ces messieurs de la Commission ont le tact de vrais organisateurs de fêtes de charité.

Le quai Cavaignac

L'Union des tailleurs de pierres et maçons de Cahors, chargée de l'exécution des travaux de construction d'un mur longeant la route nationale à la naissance du quai Cavaignac, et d'un escalier d'accès à l'extrémité de ce mur, côté du pont Louis-Philippe, mènent les travaux avec une louable activité.

Bientôt l'escalier qui longera le mur en aile du pont, sera complètement édifié et permettra

d'accéder au quai, sans être obligé d'aller faire le détour sur la place des Carmes.

Mais tout ne sera pas fait sur ce quai Cavaignac, appelé à devenir une des plus belles promenades de Cahors ; il restera à la mettre à sa largeur et à sa hauteur définitives, et, enfin, à y planter des arbres.

En un mot, il restera à faire de ce quai une voie accessible au public, ce qui n'existe pas encore.

Certes, dit la *Dépêche*, nous ne nous dissimulons pas que la réalisation de ce projet sera peut-être coûteuse, mais en l'ajournant indéfiniment on n'en diminuerait point l'importance ; aussi, pensons-nous qu'elle doit être préparée dès maintenant.

Le moment est donc venu pour notre municipalité, que nous savons si soucieuse de tout ce qui touche à l'embellissement de notre ville, de se préoccuper de cette question, et de la résoudre bientôt ; elle dotera ainsi Cahors d'une voie nouvelle, d'une belle voie qui sera, sans contredit, l'une des plus agréables pour les promeneurs.

Championnat du Lot (100 kil.)

MM. les vélocipédistes qui doivent prendre part au championnat du Lot qui sera couru demain matin, dimanche, sont prévenus que le départ sera donné au contrôle de Cahors, quai Ségur, en face le numéro 14, à 5 h. 1/2.

Bal de la Jeunesse Cadurcienne

Les membres du Bureau et de la Commission, nommés dans la séance du 29 août, informant les membres du bal qu'une réunion générale aura lieu ce soir, à 8 heures, à la mairie.

Les jeunes gens qui n'ont pas encore adhéré au bal, sont priés de se rendre à cette réunion.

Bal des typographes

Nous recevons la communication suivante, avec prière de l'insérer :

« Nous avons l'honneur d'informer les jeunes typographes qui désireraient faire partie de notre bal, de vouloir bien assister à la réunion qui aura lieu le 15 septembre prochain, dans une des salles de la mairie.

» Un groupe de typographes. »

A qui le porte-monnaie ?

M. Maury, sous-lieutenant au 207^e régiment de réserve à Cahors, a trouvé jeudi, sur la route de Mercuès, un porte-monnaie contenant une petite somme d'argent.

Il s'est empressé de le déposer au bureau de police, où il peut être réclamé par la personne qui l'a perdu.

Mariage

Nous apprenons que le mariage de M. Cocula, conseiller général et maire de Saint-Germain, avec Mme veuve Duponchel, de Tarbes, est fixé à lundi prochain.

Les témoins de M. Cocula sont MM. de Verninac et Pauliac, sénateurs du Lot.

La viande de boucherie

La police, sur le rapport du vétérinaire inspecteur des viandes de boucherie, a fait enfouir, jeudi matin, un mouton dont la chair a été reconnue impropre à la consommation.

Arrestation

La police a procédé, mercredi soir, à l'arresta-

en se promettant de revenir le lendemain. C'était tout naturel, puisqu'il n'avait pas rencontré la maîtresse de la maison.

Cécile l'accompagna jusqu'à la grille du parc où ils échangèrent quelques dernières paroles. Au moment où ils allaient se séparer, Cécile aperçut sous le bois une forme indéfinie qu'elle ne distinguait pas d'abord : un gros chien qui sortit du tailleur lui fit reconnaître le mendiant qui l'avait si fort effrayé quelques jours auparavant.

— Encore cet aveugle, dit-elle à Henry, que cherche-t-il ici ?

— Rentrez vite, mon amie, cet homme est effrayant, et je veux vous voir arriver à la maison avant de m'éloigner.

— Mais vous ?

— Oh ! moi, j'ai de quoi me défendre... et il tira de sa poche un petit revolver dont le canon brilla sous les derniers feux du jour.

Cécile se mit à courir et ne se retourna que quand elle fut sur la dernière marche du perron. De la main elle envoya un dernier adieu à Henry qui s'éloignait, tenant ostensiblement son revolver, et qui passa bientôt auprès du misérable aveugle.

Cécile eût frémi si elle eût vu l'éclair que, sous ses lunettes, lança l'œil de ce dernier.

Elle rentra dans le salon, mais l'heure du déjeuner étant arrivée, les domestiques s'occupant d'allumer les lampes et d'arranger le feu, elle fut obligée de remettre à un autre jour l'exécution de son projet relatif à la chambre du marquis.

Pauvre Cécile ! elle avait un remords. Elle avait perdu sa journée, pensait-elle, et elle ne se le pardonnerait pas.

XIX

Pendant ce temps, Mme de Kéralain subissait une longue torture... à laquelle elle était habituée d'ailleurs, mais qui ne s'était jamais produite sous une forme aussi importante ; il faut bien dire aussi que la disposition de son esprit s'était modifiée dans ces derniers temps. Non qu'elle eût jamais eu la pensée d'épouser Bertrand... ce serait lui faire injure que de le supposer. Mais l'espérance de revoir son mari, qui s'était un peu engourdie au fond de son cœur, s'était soudain réveillée plus vivace que jamais. Les sentiments que la vue de Cécile avait fait naître en elle lui donnaient de plus en plus à réfléchir, et elle ne pouvait se défendre de voir l'intervention de la Providence dans les circonstances qui venaient de se produire. Aussi accueilli-t-elle plus rudement qu'elle ne l'avait encore fait les protestations dont Bertrand fut plus prodigue que jamais.

Celui-ci sentait, on a presque toujours l'intuition du danger qu'on va courir, que des événements importants étaient à la veille d'arriver. Depuis qu'il avait reconnu ou cru reconnaître Cécile, il réfléchissait de son côté, et, mieux que Mme de Kéralain, il se rendait compte de la gravité des faits.

A'ors que celle-ci était encore à se demander si son mari était mort ou vivant, Bertrand savait lui, que la nouvelle accueillie avec joie par M. de Rochepleuc et répandue à dessein, n'était qu'une fable. Il savait que M. de Kéralain avait écrit plusieurs fois, et que, s'il avait cessé de donner de ses nouvelles, rien ne prouvait qu', depuis, aucun

accident ne lui fût arrivé. Aussi se disait-il que, si Cécile était véritablement la fille du condamné, ce n'était pas une circonstance fortuite qui l'avait amenée dans un endroit où elle devait faire la connaissance de sa mère. Il lui fallait donc presser les événements et enlever, de gré ou de force, le consentement de Mme de Kéralain.

En effet, s'il était enfin l'époux de cette dernière, il parlerait en maître, et Cécile serait chassée comme une intrigante. Dans l'avenir, Yvonne serait aussi intéressée que lui à éteindre la lumière, si jamais la vérité menaçait de se révéler.

La haine aveugle que M. de Rochepleuc avait pour le gendre qui avait déshonoré son nom était le plus fort atout du jeu de Bertrand, aussi celui-ci avait-il préparé cette journée dont il espérait les meilleurs résultats.

Pendant la route, il supplia Mme de Kéralain de se relâcher de la sévérité qu'elle lui avait toujours montrée.

Mais Yvonne garda un silence obstiné jusqu'au moment où la voiture s'arrêta au pied des marches qui conduisaient au grand vestibule du château de Rochepleuc. Bertrand dut donc s'en remettre à M. de Rochepleuc pour plaider sa cause.

Yvonne, qui avait toujours été une fille respectueuse et dévouée, se rendit immédiatement auprès de son père, qu'elle trouva dans son cabinet de travail. Elle entra rarement dans le salon où tout lui rappelait la matinée terrible qui avait inauguré tous ses malheurs.

M. de Rochepleuc l'attendait avec impatience et aborda immédiatement le sujet pour lequel

il l'avait appelée.

Yvonne le laissa parler ; elle ne l'interrompit pas même pendant qu'il faisait l'énumération des qualités de M. de Maloy.

Quand M. de Rochepleuc eut fini, elle resta silencieuse encore quelques instants, ce qui ne laissa pas que d'irriter celui-ci.

— Mon père, dit-elle enfin, je ne vous ai pas arrêté parce que toute discussion est inutile. Mon parti est pris depuis longtemps. J'ai voulu vous dire aujourd'hui que, si vous reveniez encore sur ce sujet, je serais forcée de vous quitter et de me retirer au couvent.

— Quelle est cette fantaisie ? reprit M. de Rochepleuc, prêt à s'emporter.

— Ce n'est point une fantaisie, mon père, mais une résolution basée sur les raisons les plus sérieuses.

— Et pourrait-on savoir quelles sont ces raisons ?

— Promettez-moi d'abord de ne les révéler à personne, surtout à M. de Maloy.

— Je le promets. De quoi s'agit-il.

— Naturellement, de mon mari, de ma fille.

A ces mots, la colère crispa le visage du vieillard.

— Ne vous ai-je pas défendu de me parler d'eux ? cria-t-il.

Mme de Kéralain continua avec fermeté.

— Je vous ai dit qu'il s'agissait de mon mari, de ma fille.

(A suivre)

tion d'un étranger qui, dans la rue Nationale, devant des femmes et des enfants, se livrait à des actes pornographiques.

Cet individu, interrogé jeudi matin, a déclaré se nommer Pierre Dubois, âgé de 41 ans, originaire de Nollay (Côte-d'Or). Il a prétendu être la veille en état d'ivresse et ne pas se souvenir des faits qui lui sont reprochés.

Dubois aurait d'ailleurs déjà subi plusieurs condamnations pour vagabondage et ivresse, notamment à Lyon, à Saint-Etienne, à Nice et à Vichy.

Les dégâts aux manœuvres

De la *Petite République* : Les préfets ont été invités à envoyer une instruction spéciale aux municipalités des communes touchées par les manœuvres.

Les propriétaires de terrains ensemencés ou non récoltés, devront les indiquer par un signe apparent, tel qu'un bâton surmonté d'une torche de paille ou d'un chiffon flottant.

Les réclamations pour dommages devront, sous peine de déchéance, être déposées à la mairie, dans les trois jours qui suivront le départ des troupes.

Une instruction ministérielle porte que les caporaux ou brigadiers nommés sous-officiers le jour même de leur renvoi dans leurs foyers prendront rang « du jour de leur passage dans la réserve ». Ils ne devront pas être, par suite, considérés comme d'anciens sous-officiers de l'armée active et n'auront pas droit à l'indemnité de première mise d'équipement. Toutefois, des demandes en nombre restreint pourront être transmises au ministre en leur faveur. Il y sera fait droit dans la limite des crédits budgétaires.

Les cadres de cavalerie

Paris, 30 août, soir. La cavalerie recevra désormais, comme toutes les autres armes, ses officiers sortant de l'École militaire le 1^{er} octobre, et ses sous-officiers promus sous-lieutenants à la fin de mars.

Les cours organisés à Saumur pour les élèves-officiers sont reportés du 1^{er} octobre au 1^{er} avril. Le ministre de la guerre a décidé que, par analogie avec les dispositions appliquées aux écoles de Saint-Maixent et de Versailles, toute la promotion des élèves-officiers de cavalerie recevra le grade de sous-lieutenant à la clôture des cours. Il n'y aura plus d'élèves-officiers, envoyés pour plusieurs mois dans les régiments, avec échelonnement des nominations en plusieurs séries.

Les cadres de la cavalerie ont grand avantage à se compléter au printemps et à l'automne.

La nouvelle loi sur les vins

La loi sur le mouillage et le vinage des vins, promulguée le 24 juillet dernier, est entrée en vigueur le 25 août.

Pour connaître la sanction pénale des infractions éventuelles à la nouvelle loi, il faut combiner la loi du 24 juillet, l'article 423 du code pénal et les lois de 1851-55 sur les fraudes. Les conséquences qui en résultent sont les suivantes :

1^o Tous ceux qui vendront ou mettront en vente des vins additionnés d'eau ou d'alcool seront punis de l'emprisonnement pendant trois mois au moins, un an au plus, et d'une amende qui ne pourra excéder le quart des restitutions et dommages-intérêts, ni être au-dessous de 50 fr. De plus, le tribunal pourra ordonner l'affichage et l'insertion du jugement aux frais du condamné.

2^o Le seul fait d'avoir dans son magasin des vins mouillés ou alcoolisés, autres que les vins de liqueur, tels que vermouth, madère, malaga, etc. pourra entraîner pour le délinquant, la condamnation à un emprisonnement de six à dix jours et à une amende de 16 à 25 fr., ou à l'une de ces deux peines seulement.

3^o Dans tous les cas (vente, mise en vente ou simple détention), les marchandises seront confisquées pour être attribuées aux établissements de bienfaisance, si elles sont propres à un usage alimentaire, ou bien détruites ou répandues, aux frais du condamné, si elles sont impropres à cet usage.

Il est essentiel de faire observer aux débitants qu'ils ne seraient plus garantis par des affiches apposées dans leurs établissements, indiquant que tous les vins vendus par eux sont additionnés d'eau, attendu que le mouillage se trouve érigé en délit par la nouvelle loi, même s'il est connu de l'acheteur.

Tribunal correctionnel de Cahors
Audience du 30 août

Le sieur Alduy, A..., propriétaire à Pescadoires, a été condamné à 1 mois de prison pour coups et blessures aux époux Grassies, et pour outrages au maire de cette commune.

Alduy a fait défaut.

— Maury, F., 55 ans, cordonnier ambulancier, sans domicile fixe, a été condamné à 1 mois de prison, pour outrages et violences envers la gendarme de Sabadel.

— Trois condamnations pour délit de chasse, dont deux à 25 fr. et une à 50 fr.

— Deux condamnations pour délit de pêche dont une à 5 fr. et une à 10 fr.

— Bousquié, 32 ans, de Saint-Georges, a été condamné à 300 fr. d'amende, pour colportage d'allumettes de contrebande.

— Marie Tuffal, veuve Taberly, ménagère à Cahors, a été condamnée à 100 fr. d'amende par défaut, pour détention dans son domicile de 10 kilogr. de tabac en feuille et 100 grammes de tabac à priser.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
PÉLERINAGE A ROCAMADOUR

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS
A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour il est délivré chaque année, du 1^{er} mai au 31 octobre inclus, des Billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe sur le double des prix des billets simples :

Aux gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les Billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains poste et express; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

Luzech

Encore de nouveaux succès à l'actif de l'école primaire supérieure de Luzech. Au concours du surnumérariat dans l'administration des postes et télégraphes, sur trois élèves qu'elle a présentés, elle a deux lauréats, les jeunes Gustave Arnaudet d'Albas, et Ernest Taule, de Prayssac.

De tels succès font l'éloge du directeur, M. Aillet, et des professeurs de cette école.

Gourdon

Ces jours derniers, une équipe de piqueurs est venue procéder au tracé pour le raccordement de la ligne projetée de Carsac à Gourdon, à la gare de Gourdon.

Cette opération tendrait à prouver que le tracé définitif de cette ligne touche à sa fin et que l'on pourra peut-être commencer les travaux d'ici au printemps prochain.

En effet, nous avons déjà dit qu'une somme de 200,000 fr. avait été votée avec le budget de 1894 et que nous croyons savoir qu'une autre somme de 500,000 fr. était inscrite au budget de 1895.

Si cette dernière somme était votée, comme il y a lieu de l'espérer, par le Parlement, cela fera un crédit de 700,000 fr. affecté à la construction de ce tronçon de ligne, c'est-à-dire au moins la moitié de la dépense totale.

La ligne de Carsac serait très utile en ce sens qu'elle faciliterait considérablement les relations des populations gourdonnaises avec Sarlat et Bordeaux. Le besoin s'en fait d'autant plus sentir que, depuis quelque temps, la compagnie d'Orléans a jugé à propos de supprimer le train qui partait de Souillac à une heure du soir, allant sur Sarlat.

Dans ces conditions, nous espérons que l'administration fera tous ses efforts pour nous doter de ce tronçon de ligne au plus tôt. Nos populations lui en seront très reconnaissantes.

Montcabrier

La foire de St-Louis a été belle, il s'est vendu beaucoup de bœufs et à des prix très élevés, surtout les petits bœufs.

Les porcs gras de 50 à 52 fr. les 50 kilos.
Les jeunes porcs de 15 à 30 fr. l'un.
Les moutons gras de 70 à 75 cent. le kilo.
La volaille de 70 à 90 cent. la livre.
Les lapins de 30 à 35 cent. la livre.

Prayssac

Les bœufs se vendaient à de bons prix, mais il ne s'est pas fait beaucoup d'affaires.
Les porcs gras de 50 à 53 fr. les 50 kilos.
Les moutons gras de 70 à 80 cent. le kilo.
Les poules de 4 fr. 50 à 6 fr. la paire.
Les poulets de 2 à 3 fr. la paire.
Lapins de 30 à 35 cent. la livre.
Lièvres de 4 à 5 fr. l'un.
Perdrix 1 fr 75 et 2 fr. 25 l'une.
Œufs 70 cent. la douzaine.
Blé de 11 fr. 50 à 13 fr. les 4/5.
Pêches de 25 à 40 cent. la douzaine.

Floressas

Un habitant de Récès a été trouvé mort dans son lit.

Gramat

Mercredi soir, M. Courtiol avait fait conduire sa machine à battre chez M. Tournié, du Périé.

Au point du jour, quand l'ouvrier mécanicien a voulu faire fonctionner la machine, il s'est aperçu que cette dernière avait subi des mutilations qui la mettaient complètement hors d'usage et auraient provoqué une explosion.

Des malfaiteurs, méritables vandales, avaient forcé et détérioré les principaux rouages, brisé les robinets et enlevé les courroies de transmission.

On ne saurait flétrir assez énergiquement de pareils actes.

La gendarmerie a commencé une enquête.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 25 août au 1^{er} septembre 1894

Naissances

Deilhes Juliette, rue du Four S^e-Barbe.
Planacassagne Jeann., rue Berry, 7.
Guil et Georges, rue des Augustins, 2.
Berns Louis, rue du Rempart, 10.

Décès

Vertut Antoine, propriétaire, 73 ans, rue de la Liberté, 16.
Baudel Jean, 52 ans, célibataire, (Hospice.)
Couvot Mari, 74 ans, ép. Batville, Bd Gambetta.
Cazal Pierre, cordonnier, 68 ans (Hospice.)
D'Espats, Marie, 4 mois, imp. Nadalae, 3
Girma Léon, 4 mois, rue du Rempart, 1.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 2 SEPTEMBRE

de 8 à 9 h. 1/2 du soir (*Allées Fénélon*)

Le Cimbre (Allegro)	Signard.
Mireille (Fantaisie)	Gounod.
Les Jardins d'Armide (Valse)	Godefroy.
Faust (Fantaisie)	Gounod.
Carmen (Fantaisie)	Bizet.
Parisienne (Mazurka)	Michel.

FAITS DIVERS

L'Exécution de l'abbé Bruneau
A LAVAL

Laval, 30 août 1894.

A 2 h. 45 arrive le fourgon qui apporte les bois de justice. Il s'arrête à l'extrémité de l'endroit le plus voisin de la prison. Le montage de la guillotine est terminé vers 4 heures.

Le réveil du condamné

Pendant que M. Deibler essaie la guillotine, M. Deribère-Desgardes, procureur de la République, accompagné de MM. Genuit, juge d'instruction, Leroy, commissaire de police, du gardien-chef et de quelques autres personnes, se rend à la cellule de Bruneau.

Le condamné ne dormait pas au moment où les magistrats ont pénétré dans sa cellule; il s'est dressé sur son séant et a demandé :

— Faut-il que je m'habille ?

On lui a répondu que oui et le procureur de la République lui a annoncé le rejet de son recours en grâce et l'a exhorté à avoir du courage.

Bruneau a répondu qu'il en aurait et a commencé à s'habiller.

Le procureur de la République lui a ensuite demandé s'il avait des révélations à faire.

— Non ! a répondu Bruneau, mais voici une lettre que je vous prie de lire ainsi que mon défenseur; je désire, en outre, qu'elle soit livrée à la publicité.

M. Deribère-Desgardes et M^e Dominique ont pris immédiatement connaissance de cette lettre: Bruneau s'y reconnaît coupable d'actes contraires à la chasteté, mais il soutient qu'il est innocent, non seulement des crimes au sujet desquels il a été acquitté, mais encore du crime d'Entremmes.

Cette lettre renferme aussi, paraît-il, des imputations graves contre plusieurs témoins. Nous ignorons si elle sera publiée.

Pendant la messe

Bruneau ayant demandé à entendre la messe, est ensuite conduit à la chapelle où une cinquantaine de personnes sont déjà réunies.

Le condamné fait son entrée sous l'escorte de deux gardiens qui le tiennent chacun par un bras.

Il est revêtu de la camisole de force. Son attitude est ferme. Il s'agenouille sur un prie-Dieu et courbe la tête très bas. Après être resté quelques instants en prières, le condamné se retire avec l'abbé Foubert derrière un rideau pour se confesser.

La confession dure environ huit minutes. Quand elle est terminée, Bruneau vient reprendre place sur son prie-Dieu et reste courbé dans l'attitude de la prière. On voit qu'il suit la messe car au moment de l'élévation il s'incline encore plus bas.

Quelques instants plus tard, il prie un gardien de lui tenir son mouchoir et va s'agenouiller à la table de communion. L'abbé Foubert lui donne la communion.

Bientôt la messe est finie et le jour commence à filtrer à travers les vitraux.

Bruneau, toujours à genoux, reste abîmé pendant plusieurs minutes dans une profonde méditation. Les assistants se regardent, frappés de la solennité terrible de cette scène.

La dernière toilette

Enfin, le condamné se relève vivement et fait signe qu'il est prêt à partir. Il monte résolument l'escalier de la chapelle et les gardiens le conduisent au greffe.

Pendant que s'achevait la messe, M. Deibler s'était rendu au greffe de la prison, où il signait la levée d'érou sur le registre.

Voici le texte de ce singulier reçu :

L'an mil huit cent quatre-vingt-quatorze, le trente août, à quatre heures quarante-cinq du matin, je soussigné, exécuteur des hautes œuvres, certifie avoir reçu le nommé Bruneau, écroué ci-contre, pour lui faire subir la peine de mort prononcée contre lui par la cour d'assises de la Mayenne, le 12 juillet 1894.

Signé : LE GARDIEN-CHEF ; Signé : DEIBLER.

On sait que la toilette du condamné consiste à lui lier solidement les bras et les jambes et à échaner largement le col de sa chemise. Bruneau, exhorté par l'aumônier et par son avocat, a supporté sans faiblir cette nouvelle épreuve.

On lui a offert du café et du rhum. Il a consenti à prendre une tasse de café.

Le supplice

Les aides l'ont alors pris sous les bras et se sont mis en route avec lui pour le lieu de l'exécution.

Bruneau a fait le trajet à pied soutenu par un des aides et par son confesseur.

Pendant tout le trajet, l'abbé Foubert a récité des prières auxquelles le condamné répondait.

Arrivé devant la planche fatale, Bruneau a embrassé à plusieurs reprises le crucifix que lui tendait l'aumônier; alors les aides l'ont poussé sur la bascule, M. Deibler a lâché le couteau et la tête du condamné a roulé dans le panier.

A ce moment, la foule, sans respect pour la mort, a applaudi et crié : Bravo !

Un remède contre le croup

Un ingénieur français, demeurant à Gand, communique un remède qu'il dit infailible pour guérir le croup, ce mal terrible qui exerce tant de ravages parmi les enfants et qui sème la désolation dans de si nombreuses familles.

Cet ingénieur tient ce remède de sa famille, où il s'est transmis de père en fils.

Il soutient que, dans des cas très nombreux, il a toujours amené une guérison complète au bout d'une ou deux minutes.

Voici ce remède :

On cuit un oignon sous la cendre, ensuite on l'étale sur un tissu de mousseline, en forme d'emplâtre, on recouvre, cet emplâtre de mousseline, sur laquelle on verse une cuillerée de café d'ammoniaque, on applique l'emplâtre tout chaud à la gorge de l'enfant et celui-ci est sauvé.

DERNIÈRE LOCALE

Nomination

M. Dumas, ex-adjutant au 7^e de ligne, en résidence à Bégous (près Cahors), vient d'être nommé gardien de Bureau au ministère de la guerre.

Bruit démenti

Le bruit avait couru, avec une grande persistance, que plusieurs réservistes, frappés d'insolation pendant les exercices de ces derniers jours avaient dû être transportés à l'hospice et que l'un d'eux avait même succombé.

Nous sommes heureux de pouvoir rassurer les familles de nos braves réservistes.

A part la fatigue occasionnée par les manœuvres dont ils étaient déshabitués et par la température accablante qui règne en ce moment, aucune maladie, aucune indisposition sérieuse ne s'est produite parmi eux. Aucun décès n'a été enregistré. Les entrées à l'hospice ont été peu nombreuses.

En somme, l'état sanitaire est aussi satisfaisant que possible.

Pour un regard ! la nouvelle œuvre de Charles Mérouvel est d'une des lectures les plus attrayantes qui puissent reposer l'esprit. (Librairie E. Dentu, Paris).

Rien de plus simple, de plus vrai, de plus naturel et de plus humoristique que ces confidences d'une jeune fille perdue sans avoir commis l'ombre d'une faute. Jamais le maître auteur n'a été mieux inspiré. C'est un livre qui fera son tour de France en quelques jours.

Si vous souffrez de la constipation, si vous n'avez pas d'appétit, si vous avez toujours mauvaise bouche, des renvois gazeux, etc., achetez des Pilules Suisses.

Pour vous en préserver

Pour vous préserver de bien des maladies nous ne saurions trop vous répéter : ayez cerveau, estomac et ventre libres. Pour cela recourez aux **Pilules Gicquel**, remède si efficace contre la constipation, la Bile et les glaires. Elles vous préserveront des maux de tête, du manque d'appétit, des maux d'estomac, des migraines, des congestions. Ces bienfaites **Pilules Gicquel** empêcheront maladies du cœur, du foie, hydro-pisie, paralysie.

MAISON

Bien aménagée à louer, en partie ou totalité, située rue Lestieu. Eau dans la maison et water-closets à l'anglaise. — Prix modéré. S'adresser pour visiter, chez M. Arnaudet, rue Fénélon.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS EN AUVERGNE et dans le Limousin

Avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours. La Compagnie d'Orléans délivre du 1^{er} Juin au 30 Septembre des billets d'Excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ des gares désignées ci-dessous, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après et comprenant les itinéraires A, B et C, déterminés comme suit :

ITINÉRAIRE A

L'itinéraire A comprend :

1^o Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Nérus (bains de Nérus), Evaux (bains d'Evaux), Eygurande, Laqueuille (bains du Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymontiers), Vierzon. 2^o Le parcours aller et retour entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus. Le point de contact avec le circuit est Vierzon pour les points de départ Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers, Nantes; St-Sulpice-Laurière pour le point départ Poitiers, Limoges-Bénédictins pour le point de départ Angoulême; Brive pour les points de départ Périgueux, Bordeaux, Agen, Montauban et Toulouse.

ITINÉRAIRE B

L'itinéraire B comprend :

1^o Le parcours aller et retour du point de départ à Vierzon; 2^o Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Nérus (bains de Nérus), Evaux (bains d'Evaux), Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche), Vierzon.

ITINÉRAIRE C

L'itinéraire C comprend :

1^o Le parcours circulaire ci-après défini : Limoges-Bénédictins, Meymac, Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche); 2^o Le parcours aller et retour, entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus. Le point de contact avec le circuit ci-dessus est Limoges-Bénédictins, pour les points de départ Poitiers et Angoulême; Brive, pour les points de départ Bordeaux et Périgueux; Capdenac, pour les points de départ Agen, Montauban et Toulouse.

PRIX DES BILLETS

GARES de départ	ITINÉRAIRE A 1 ^{re} cl. 2 ^e cl.	ITINÉRAIRE B 1 ^{re} cl. 2 ^e cl.	ITINÉRAIRE C 1 ^{re} cl. 2 ^e cl.
Paris	98 f. 73 f.	120 f. 90 f.	» f. » f.
Orléans	86 64	108 81	» »
Blois	86 64	108 81	» »
Tours	91 68	113 85	» »
Le Mans	103 77	123 94	» »
Angers	103 77	123 94	» »
Nantes	113 87	133 104	» »
Poitiers	91 68	» »	91 68
Angoulême	91 68	» »	86 64
Périgueux	86 64	» »	81 60
Bordeaux	98 73	» »	93 73
Agen	98 73	» »	91 68
Montauban	98 73	» »	86 64
Toulouse	103 77	» »	91 68

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période d'un supplément égal à 10 % du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classe, aux prix du tarif G. V. n^o 2.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance avec le chemin de fer.

BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE FAMILLE

Pour les stations thermales de Chamblet-Nérus (Nérus), Evaux-les-Bains, Moulins (Bourbon-l'Archambault), Laqueuille (la Bourboule et le Mont-Dore), Royat, Rocamadour (Miers), Vic-sur-Cère.

Réduction de 50 % pour chaque membre de famille en plus du deuxième.

Il est délivré, du 15 Mai au 15 Septembre, dans toutes les gares du réseau d'Orléans, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des Billets d'Aller et Retour collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour les stations ci-dessus indiquées.

Les Billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du Public; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'Aller et au Retour.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de quatre Billets simples ordinaires le prix d'un de ces Billets pour chaque membre de la famille en plus de deux.

La durée de validité des Billets, à compter du jour du départ, ce jour non compris, est de 30 jours.

Cette durée peut être prorogée une ou plusieurs fois d'une période de quinze jours. Chaque période de prolongation part de l'expiration de la période précédente et donne lieu à la perception d'un supplément de 10 % du prix total du Billet.

La prolongation ne peut être demandée que pour les Billets non périmés.

AVIS. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au Bureau du Correspondant de la Compagnie, à Laqueuille, des Billets d'Aller et Retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et la Bourboule.

Les demandes de Billets doivent être faites, quatre jours au moins avant celui de départ, à la gare où le voyage doit être commencé.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents

INNOCUITÉ PARFAITE

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Brevet S. G. D. G.

Enclume de Famille Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Écharpes pour maires et adjoints EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ

De Paris à Toulouse

	17	5	21	35	1125-1131
	OMNIBUS	EXPRESS	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS
	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} classe	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes
PARIS.....	départ. 3 ^h 10s.	9 ^h mat	7 ^h 50s.	11 soir.	—
BRIVE.....	arrivée. 6 40	6 17	5 7	1 10	7 ^h 5 soir
	départ. 6 50	6 46	5 20	1 48	7 43
Gignac-Cressensac.....	7 28	—	—	2 8	8 3
SOULLAC.....	arrivée. 7 48	7 24	5 58	2 14	8 11
	départ. 7 53	7 27	6 1	2 21	8 18
CAZOULÈS.....	arrivée. 8 »	—	—	2 22	8 21
	départ. 8 2	—	—	2 35	8 34
Lamothe-Fénélon.....	8 15	—	—	2 45	8 44
Nozac.....	8 25	—	—	3 »	8 58
GOURDON.....	8 39	7 55	6 27	3 10	9 8
Saint-Clair.....	8 49	—	—	3 22	9 20
Dégagnac.....	9 1	—	—	3 33	9 31
Thédirac-Peyrilles.....	9 12	—	—	3 45	9 43
Saint-Denis-Catus.....	9 23	—	—	3 54	9 52
Espère.....	9 32	—	—	4 5	10 3
CAHORS.....	arrivée. 9 43	8 34	7 6	4 20	7 30
	départ. Exp. 9 58	8 40	7 16	4 31	7 42
Sept-Ponts.....	10 8	—	—	4 47	8 9
Cieurac.....	10 22	—	—	5 31	8 45
Lalbenque.....	10 29	—	—	6 11	9 28
Montauban.....	11 2	9 21	7 55	6 25	—
	arrivée. 11 37	9 40	8 19	7 55	—
	départ. 11 h. 43 midi 2	9 51	8 22	—	—
TOULOUSE.....	arrivée. midi 39 h 32	10 38s.	9 9	—	—

De Toulouse à Paris

	16	1140-1128	28	1126	1136	40
	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
	1 ^{re} classe	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes
TOULOUSE.....	départ. 2 ^h 43	—	7 ^h 5	—	9 ^h 22	6 ^h mat
MONTAUBAN.....	arrivée. 3 30	—	7 52	—	10 38	7 7
	départ. 3 37	4 15	7 59	—	10 50	7 30
Causade.....	4 1	4 56	8 23	—	11 31	8 11
Lalbenque.....	—	5 38	—	—	11 43	8 54
Cieurac.....	—	5 46	—	—	12 1	9 2
Sept-Ponts.....	—	5 58	—	—	12 13	9 14
CAHORS.....	arrivée. 4 39	6 6	9 1	—	12 33	9 22
	départ. 4 45	6 28	9 8	6 15	12 41	9 30
Espère.....	—	6 43	—	6 15	—	9 44
Saint-Denis-Catus.....	—	6 57	—	6 28	—	9 57
Thédirac-Peyrilles.....	—	7 12	—	6 43	—	10 11
Dégagnac.....	—	7 21	—	6 52	—	10 20
Saint-Clair.....	—	7 31	—	7 1	—	10 29
GOURDON.....	5 28	7 47	9 51	7 18	—	10 43
Nozac.....	—	7 56	—	7 27	—	10 52
Lamothe-Fénélon.....	—	8 5	—	7 37	—	11 1
CAZOULÈS.....	arrivée. —	8 14	—	7 47	—	11 10
	départ. —	8 16	—	7 49	—	11 12
SOULLAC.....	arrivée. 5 51	8 23	10 14	7 57	—	11 19
	départ. 5 54	8 29	10 17	8 4	—	11 25
Gignac-Cressensac.....	—	9 01	—	8 36	—	11 54
BRIVE.....	arrivée. 6 32	9 35	10 55	9 12	—	12 27
	départ. 7 »	—	11 8	—	—	12 55
PARIS.....	arrivée. 4 37	—	10 51	—	—	11 36

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus	Poste	Omnibus
CAHORS. — D.	6 ^h 40	12 ^h 50	6 ^h 13
Mercuès.....	6 54	1 4	6 27
Arrêt Douelle	6 58	»	6 31
Parnac.....	7 5	1 15	6 38
Luzoch.....	7 14	1 22	6 45
Castelfranc.....	7 24	1 35	6 57
Arr' Prayssac	7 27	»	7 »
Puy-l'Évêque.....	7 36	1 46	7 8
Duravel.....	7 43	4 54	7 15
Soturac-Touzac	7 51	2 3	7 23
Fumel.....	8 »	2 13	7 32
LIBOS. — A.	8 6	2 19	7 38
BORDEAUX. — A.	3 51	8 11	4 34
PARIS. — Ar.	11 36	4 37	10 51

De LIBOS à CAHORS

	Poste	Omnibus	Omnibus
PARIS. — D.	7 ^h 50s.	11 ^h 30	7 ^h 38
BORDEAUX. — »	»	6 10	3 34
LIBOS. — D.	8 20	3 30	9 10
Fumel.....	8 53	3 57	9 16
Soturac-Touzac	8 43	3 49	9 26
Duravel.....	8 52	3 58	9 33
Puy-l'Évêque.....	8 59	4 7	9 40
Arr' Prayssac	9 6	»	9 47
Castelfranc.....	9 11	4 23	9 53
Luzoch.....	9 22	4 36	10 3
Parnac.....	9 51	4 46	10 11
Arrêt Douelle	9 36	»	10 16
Mercuès.....	9 41	4 57	10 21
CAHORS. — A.	9 53	5 13	10 37

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D.	7 ^h 45	1 ^h 27	5 ^h 23
Cabessut, halte	7 54	1 36	5 32
Arcambal.....	8 4	1 47	5 42
Vers.....	8 12	1 56	5 50
Saint-Géry.....	8 20	2 4	5 57
Conduché.....	8 32	2 17	6 9
St-Cirg, halte	8 38	2 24	6 15
St-Martin-Lab.	8 48	2 34	6 24
Calvignac, hal.	8 55	2 42	6 31
Cajarc.....	9 8	2 53	6 44
Montbrun.....	9 18	3 6	6 54
Toirac.....	9 27	3 16	7 3
Lamadoleine.....	9 40	3 29	7 15
CAPDENAC. A.	9 52	3 41	7 27

De CAPDENAC à CAHORS

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAPDENAC. D.	7 47	1 ^h 10	5 ^h 23
Lamadoleine.....	7 59	1 ^h 31	5 35
Toirac.....	8 10	1 ^h 34	5 46
Montbrun, hal.	8 18	1 ^h 43	5 54
Cajarc.....	8 30	1 ^h 53	6 5
Calvignac, hal.	8 40	1 ^h 56	6 15
St-Cirg, halte	8 49	1 ^h 56	6 25
St-Martin-Lab.	8 57	1 ^h 56	6 33
Conduché.....	9 3	1 ^h 56	6 39
Saint-Géry.....	9 18	1 ^h 56	6 53
Vers.....	9 23	1 ^h 56	7 6
Arcambal.....	9 31	1 ^h 56	7 6
Cabessut, halte	9 41	1 ^h 56	7 16
CAHORS. — A.	9 49	1 ^h 56	7 24

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints
Vitrerie
Faux bois **Henri SÉGUY** en
Marbre Rue du Lycée, n^o 40, CAHORS tous genres
Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

A VENDRE Pour cause de décès